

BRUNO LAMARRE, ANDRÉ MINEAU
ET GILBERT LAROCHELLE
Le discours sur la médicalisation sociale
et la santé mentale : 1973-1994

JULIEN PRUD'HOMME
Diagnostics, promotion professionnelle
et politiques de la santé,
les orthophonistes québécoises
depuis 1970

LOUISE HAMELIN BRABANT
L'enfance sous le regard
de l'expertise médicale : 1930-1970

CHRISTIAN BOUDREAU
Multipolarité de la surveillance
et gestion des médicaments au Québec

LUC BONNEVILLE
ET JEAN-GUY LACROIX
Une médication intensive
des soins au Québec (1975 à 2005)

NOTES CRITIQUES

Michael R. Smith Damien-Claude Bélanger
Guy Laforest Nicole Bousquet
Gilles Gagné Charles Castonguay

COMPTE RENDUS

19\$

ISSN 0034

POSTE-PUBLICATIONS enr. 07973,
numéro de convention 40064744
PORT DE RETOUR GARANTI
Département de sociologie,
Faculté des sciences sociales, Université
C.P. 2208, Succursale Terminus,
Québec (QC) G1K 7P4



RS

**RECHERCHES
SOCIOGRAPHIQUES**

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques

RS

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Revue pluridisciplinaire d'études sur le Québec et le Canada français
XLVII, 2, 2006

LA SANTÉ

Bruno Lamarre, André Mineau et Gilbert Larochelle
MÉDICALISATION SOCIALE

Julien Prud'homme
LES ORTHOPHONISTES QUÉBÉCOISES

Louise Hamelin Brabant
ENFANCE ET EXPERTISE MÉDICALE

Christian Boudreau
SURVEILLANCE DES MÉDICAMENTS

Luc Bonneville et Jean-Guy Lacroix
MÉDICAMENTATION DES SOINS

NOTES CRITIQUES

Michael R. Smith Damien-Claude Bélanger
Guy Laforest Nicole Bousquet
Gilles Gagné Charles Castonguay

COMPTE RENDUS SUR LA LANGUE FRANÇAISE

déclarés bilingues français-anglais. C'est aussi le fait de plus de la moitié des jeunes adultes francophones dans la région de Montréal. Même si les statistiques de recensement exagèrent le degré de bilinguisme fonctionnel, est-ce vraiment nécessaire de battre tambour pour que l'on force davantage dans ce sens ? Faut-il « doter la politique linguistique québécoise d'une stratégie sur le bilinguisme » alors que cela se fait tout seul ? Ne serait-il pas préférable que l'État québécois consacre ses énergies et ressources à faire en sorte que le français surmonte ses nouveaux obstacles ? L'anglais a-t-il besoin de tant de bienveillance qu'il faille le sacrer constituante essentielle de l'identité québécoise francophone ?

Beau risque, peut-être, mais pas avant d'avoir bien réfléchi aux cartes qu'il nous reste en main. L'on ne saurait par ailleurs répondre sérieusement aux questions que soulève cet ouvrage sans disposer au préalable d'un constat valide de la situation du français et de l'anglais sur le terrain.

Charles CASTONGUAY

Professeur retraité,
Université d'Ottawa.

BIBLIOGRAPHIE

- CASTONGUAY, Charles
2003 « Le français, langue publique, langue commune », *Bulletin d'histoire politique*, 11, 2 : 167-170.
- 2004 « Le bien-fondé de la clause Québec dans l'Outaouais, vingt ans après le coup de force constitutionnel de 1982 », *Bulletin d'histoire politique*, 12, 2 : 174-188.
- Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec
2001 *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec.
- GARDNER, R. C. et Wallace E. LAMBERT
1972 *Attitudes and Motivation in Second Language Learning*, Rowley, Mass., Newbury House.
- Gouvernement du Québec
1996 *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise. Bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995. Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications.
- 2000 *Les défis de la langue française à Montréal et au Québec au XXI^e siècle : constats et enjeux*, Québec.
- Statistique Canada
1989 *Test du recensement national. Questions linguistiques. Analyse des résultats et recommandations*, Ottawa.

COMPTES RENDUS

Diane LAMONDE, *Anatomie d'un joul de parade. Le bon français d'ici par l'exemple*, Montréal, Varia, 2004, 295 p.

Dans l'avant-propos de son essai (p. 23-24), Diane Lamonde se désole du « traitement chape de plomb » qu'ont administré à son premier livre (*Le Maquignon et son joul*, Montréal, Liber, 1998) ceux qu'elle avait critiqués, c'est-à-dire « les aménagistes ». Deux ans après la sortie du second (dont il est question ici), on peut se demander pourquoi le scénario vient de se répéter : silence presque total des linguistes concernés par les attaques de Lamonde (et ils sont nombreux !), comme si l'intervention de cette dernière était sans objet. Et pourtant, on doit reconnaître qu'en dépit du ton criard de son discours polémique, l'auteure, qui est une spécialiste de la révision linguistique, soulève de bonnes questions et exprime des points de vue qui rejoignent les préoccupations d'autres observateurs de la situation linguistique québécoise.

Les soixante premières pages du livre sont consacrées à une dénonciation virulente du projet de dictionnaire général dirigé par Pierre Martel et Hélène Cajole-Laganière à l'Université de Sherbrooke, que le gouvernement du Québec a accepté de financer. Lamonde cherche à établir la preuve que ce projet a été indûment favorisé par la Commission Larose qu'elle qualifie de « désolante affaire ». D'après elle, les dés étaient pipés d'avance puisque la Commission avait été noyauté par des linguistes favorables à l'entreprise sherbrookoise ou même personnellement engagés dans sa réalisation (« ces linguistes étaient juges et partie sur la question », p. 11). Sa critique du travail de la Commission recoupe sur divers points celle que nous avons nous-même publiée (« Vers un standard linguistique *in vitro* », *Québec français*, hiver 2001-2002, p. 28), notamment à propos de la notion de « français québécois standard ». Lamonde s'étonne avec raison qu'aucun éditorialiste ne se soit intéressé aux recommandations du Rapport Larose qui ont trait précisément à cette question (p. 13). Mais ce réquisitoire contre le projet de dictionnaire de Sherbrooke, qu'on croyait devoir s'étoffer dans les chapitres suivants, sera progressivement remplacé par une accumulation de critiques linguistiques ponctuelles qui finiront par lasser le lecteur, au point de le décourager de poursuivre la lecture. Ils sont certainement rares ceux qui se sont rendus jusqu'aux annexes qui servent de déversoir pour les corrigés n'ayant pas trouvé place dans le texte principal. À partir

du chapitre trois, la correctrice prend toute la place, reléguant dans l'ombre l'essayiste dont on oublie l'existence.

Quel parcours a donc suivi l'auteure pour en arriver à ce résultat ? Pour appuyer sa dénonciation du projet lexicographique de Sherbrooke, Lamonde s'est employée à démontrer l'incompétence des aménagistes qui en sont les maîtres d'œuvre. Dans un exercice de correction de sa spécialité, elle a rassemblé une collection impressionnante de fautes et de maladresses qu'elle a aperçues dans leurs écrits ou dans des textes produits par les organismes linguistiques, qu'elle considère être dans la mouvance aménagiste. Elle s'en donne à cœur joie dans sa dissection du Rapport Larose lui-même (p. 201-206), dont elle se plaît à mentionner qu'il « a fait l'objet d'une révision linguistique », en soulignant l'incongruité de formulations du type : *le piétinement devant lequel se trouvait la question linguistique*. Sur sa lancée, elle dévie de sa course et entreprend de faire la leçon aux auteurs de manuels correctifs, elle flagelle des journalistes dont la plume est pourtant bien cotée (comme Lysiane Gagnon et Lise Bissonnette), elle s'attaque à des spécialistes reconnus comme Chantal Bouchard dont le livre, *La langue et le nombril*, a été bien reçu chez les spécialistes. Tirant sur tout ce qui bouge, la correctrice en oublie presque ses premières victimes. Non seulement a-t-elle changé de cible, mais elle a même changé de thèse, sans trop s'en rendre compte. Il ne s'agit plus de dénoncer un projet de dictionnaire, mais bien toute une société qui, à travers son élite, fait preuve d'une ignorance crasse de la langue française. Celui qui chercherait le moindre réconfort dans la prose de Lamonde sera déçu. La conclusion se termine sur un jugement sans appel : la situation est irrémédiable (lire, à cet égard, le dernier paragraphe de la conclusion, p. 248).

Lamonde jette un discrédit total sur les ouvrages de référence les plus consultés (*Le français au bureau*, le *Multidictionnaire de la langue française*). Nous lui donnons raison de ne pas considérer ces ouvrages comme des « bibles », comme on le fait trop souvent à tort : ce sont des manuels valables, mais perfectibles, qui apprennent à corriger des fautes mais qui n'enseignent pas à écrire. Il était possible d'en faire voir les limites sans en ridiculiser les auteurs. On aurait bien aimé d'ailleurs que Lamonde traite elle-même directement de la question des québécois, dans une partie étoffée, en somme qu'elle pose, de façon articulée, la question de la différence linguistique des Québécois au sein de la francophonie et propose une orientation envisageable. Lamonde s'oppose farouchement à la négligence dans l'écriture, à l'à-peu-près des formulations, et elle exige plus de rigueur de la part de ceux qui ont mission d'instruire les autres : sur ce plan, on ne peut certes pas lui donner tort. Mais quel projet de société peut-on fonder sur une telle dénonciation tous azimuts ? Quelle est la doctrine de l'auteure au juste concernant le français québécois ? Sa critique se perd trop souvent dans l'examen d'erreurs passagères ou de bévues, l'auteure distribuant allègrement les *sic* dans les extraits qu'elle cite de ses têtes de Turc sans qu'on puisse toujours bien voir la raison de ses coups de griffe.

Le livre de Lamonde souffre de la confusion des genres. Si la correction linguistique d'un texte consiste dans un exercice d'échenillage qui oblige à tout

scruter dans le détail, l'essai par contre requiert une certaine hauteur de vues. Et, dans un bon essai, on ne s'abaisse pas à des attaques personnelles inutiles. En l'occurrence, le procédé nuit considérablement à la crédibilité du propos. En vue du consensus sur la norme qu'on cherche à dégager au Québec, il faut, bien sûr, que la critique puisse s'exercer librement, sans complaisance, mais avec civilité tout de même. Concernant l'aide financière qui a été accordée à l'équipe de Sherbrooke, l'auteure a le droit de poser des questions et de porter un jugement négatif sur les modalités d'attribution. Ceci étant dit, on peut estimer que le gouvernement du Québec, en finançant le dictionnaire en chantier, favorise la progression de la réflexion commune. On jugera l'arbre à ses fruits.

À notre avis, on devrait encourager Diane Lamonde à réunir dans un manuel les observations qu'elle collige depuis des années. Son essai montre qu'elle a une bonne connaissance des subtilités du français. Son apport pourrait éclairer ceux qui cherchent à améliorer leur compétence dans l'écriture et ceux qui ont pour fonction d'enseigner la maîtrise du français. Un tel ouvrage lui fournirait l'occasion de mettre au net sa conception de la langue et de faire connaître les principes qui lui paraissent s'imposer dans le choix des québécois. On comprend, à la lecture de son livre, qu'elle préconise l'alignement sur la norme classique, mais divers passages donnent à entendre qu'elle ne fait pas table rase de tous les québécois. Les manuels québécois sont encore loin de répondre parfaitement aux questions qui se posent à ce sujet et il est à souhaiter que s'expriment d'autres points de vue pour que soit bien cernée la problématique du français québécois soutenu. La norme de ce français doit tenir compte de nos usages, mais cela ne signifie pas qu'elle doive s'opposer à celle des autres francophones. Et surtout, on ne peut pas faire l'impasse sur le sentiment des Néo-Québécois francophones qui privilégient le plus souvent la norme de France.

À la suite de la publication du *Maquignon et son joul*, Lise Harou, de l'Office de la langue française, se désolait « qu'un travail aussi assidu [...] n'ait pas été exploité à des fins plus constructives » (*Terminogramme*, n°86, 1998, p. 23). Il « devient difficile, ajoutait-elle, de discerner l'intérêt collectif dans cette dénonciation en règle, trop vaste pour être crédible ». Ce jugement doit malheureusement être repris, *mutatis mutandis*, dans le cas du second livre. Est-ce la raison principale des rares réactions au livre de Lamonde dans le milieu des linguistes ? Nous pensons que oui, car on peut toujours s'estimer justifié de ne pas répliquer à une critique jugée malveillante. Mais il y a sans doute aussi l'effet « tabou » qu'évoque l'auteure elle-même (p. 66). Il était délicat, en effet, de faire passer pour incompetents aussi bien les dirigeants de la politique linguistique que les linguistes et les auteurs des manuels de correction les plus réputés au Québec. L'exercice requérait

un talent d'équilibriste hors du commun. L'auteure devrait se remettre à l'entraînement pour offrir un numéro mieux rodé dans son prochain livre.

Claude POIRIER

Trésor de la langue française au Québec,
Département de langues, linguistique et traduction,
Université Laval.

Karim LAROSE, *La langue de papier. Spéculations linguistiques au Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004, 454 p.

L'étude de Karim Larose fait le bilan des discussions sur la langue qui ont marqué l'évolution du Québec pendant la période d'effervescence qui commence à la veille de la Révolution tranquille et se termine avec l'adoption de la Charte de la langue française. Sans vouloir contredire l'auteur, qui écrit « qu'il existe plusieurs travaux de synthèse importants sur la question linguistique » (p. 9-10), j'estime que son livre est, avec celui de Chantal Bouchard (*La langue et le nombril*, 1998), le seul qui puisse être considéré comme une synthèse de la réflexion des Québécois à propos de leur langue. Le sous-titre comporte le mot *spéculations*, dont l'auteur a forcé un peu le sens, me semble-t-il, pour parler d'un ensemble de discours, le plus souvent polémiques, tenus par des militants, des activistes, des intellectuels engagés. En fait, ce n'est pas tant de la conception de la langue dont il est question, bien que cet aspect soit traité, que de son statut, de son usage, de sa promotion ainsi que des dangers que lui fait courir le bilinguisme canadien.

Cela étant dit, il faut reconnaître la grande qualité du travail qui a été fait à travers le dépouillement et l'analyse d'une abondante documentation constituée d'essais, d'articles de revues et d'interventions dans les journaux. Le corpus de Karim Larose est représentatif de l'époque et proportionné à ses objectifs. Après vérification dans les archives du Trésor de la langue française au Québec, les premières attestations de l'auteur concernant les appellations *français québécois* (et *québécois*), *français*, *langue québécoise* demeurent des repères sûrs. L'ouvrage étant d'excellente tenue et destiné à devenir un texte de référence, on comprendra que j'en fasse ici un examen critique dans le but d'alimenter le dialogue, que recherche l'auteur, entre littéraires et linguistes.

J'adopte une grille de lecture fondée sur l'opposition statut / corpus couramment utilisée par les sociolinguistes. *Statut* fait référence à la dimension publique de la langue (caractère d'officialité, fonctions effectives de la langue dans la société, droits linguistiques), alors que *corpus* renvoie aux productions (orales et écrites) et à la compétence des locuteurs. L'auteur mentionne ces concepts, mais il a préféré retenir comme fil conducteur un cadre théorique devant lui servir à rattacher les énoncés soit à l'expressivisme (la langue est perçue comme un prolongement du sujet plutôt qu'une façon de désigner le monde extérieur), soit à l'instrumentalisme (la langue

est un outil qu'on doit contrôler et adapter aux besoins). Cette approche convenait mal, il me semble, à l'analyse d'échantillons de discours de portée différente, la plupart rédigés dans le feu de l'action et qui peuvent parfois même apparaître contradictoires chez un même individu.

On peut structurer comme suit le texte de Larose : genèse et affirmation de la notion d'État unilingue français, de 1957 à 1963 (premier chapitre : statut), rapports entre langue et littérature (deuxième chapitre : corpus), crise de Saint-Léonard et querelle du joul (troisième chapitre : statut et corpus). Le chapitre 4, consacré à Gaston Miron et à Jacques Brault (plus de 75 pages), constitue une pièce à part, s'inscrivant mal dans l'économie de l'étude. Ce n'est pas que l'apport de ces deux écrivains ne mérite pas d'être souligné, mais le fait est que ce chapitre, baignant dans la critique littéraire, rompt avec la démarche efficace des précédents. Larose ayant lui-même déploré qu'on donne trop souvent la parole aux mêmes auteurs (p. 9), il ne nous en voudra pas de lui faire remarquer que son admiration pour ces poètes bien connus n'est pas passée inaperçue. Il aurait été plus utile de situer leur contribution dans la dynamique des échanges, dans les chapitres précédents.

Cette critique ne doit cependant pas masquer l'essentiel : Larose a fait une recherche remarquable, examinant dans le détail les écrits d'un grand nombre d'intervenants dans le débat linguistique, y compris ceux d'auteurs qu'on a déjà oubliés, comme Louis Landry, afin de bien montrer la diversité des points de vue et le croisement des influences. Grâce à son patient travail, on redécouvre le mérite de combattants dont la fougue et le talent ont fait aboutir une réflexion collective qui avançait jusque-là à pas de tortue, comme les Jean-Marc Léger, les Raymond Barbeau, et même les Giuseppe Turi et les Henri Bélanger, dont les positions téméraires ont fait évoluer les mentalités quant à la distinction qu'il convenait d'établir entre joul et français québécois.

Les limites de la période dans laquelle Larose a inscrit sa recherche appellent un commentaire. Sur le plan du statut, 1957 est une date plausible pour indiquer le début de la mobilisation en faveur de l'unilinguisme, et 1977 marque effectivement la fin de la démarche puisque c'est l'année de la promulgation de la Charte. Pour ce qui est du corpus, on peut certes adopter la fin des années 1950 comme étant le point de départ d'un questionnement plus systématique sur la nature du français « canadien » – on parlerait bientôt d'ailleurs de français « québécois » –, mais la date de 1977 ne correspond pas à une étape évidente. Larose veut d'ailleurs faire terminer la querelle du joul dès 1973, avec *Le joul de Troie* de Jean Marcel. En réalité, la discussion se poursuit dans la revue *Maintenant* en 1974 (numéro de mars), avec des intellectuels comme Hubert Aquin, Fernand Dumont et Hélène Pelletier-Baillargeon qui s'inquiètent encore de l'influence que pourrait avoir un Victor-Lévy Beaulieu réclamant pour le joul le statut d'une vraie langue. Mais surtout, dans la même logique, Léandre Bergeron publie en 1980 son *Dictionnaire de la langue québécoise*, qui sera un grand succès de librairie, et, l'année suivante, *La charte de la langue québécoise*. Cette offensive suscitera de nombreuses réactions, notamment le livre de Danielle Trudeau, *Léandre et son péché* (1982). La querelle du joul bat donc son plein jusque dans les années 1980 et c'est l'émergence de la nouvelle lexicographie québécoise